

#### FONDATION DE CHARITÉ CANADIENNE POUR LE CHANGEMENT

TRANSFORMER LES DONS DE CHARITÉ EN CRÉANT DE NOUVEAUX INCITATIFS FINANCIERS POUR QU'UN PLUS GRAND NOMBRE DE CANADIENS PUISSENT « INVESTIR DANS DES ACTIONS DE BIENFAISANCE »

#### Recommandation

Réviser la première tranche du crédit d'impôt pour dons de charité ( $15\,\%$  sur les premiers  $200\,\$$  de dons du contribuable) pour faire un crédit d'impôt qui apportera beaucoup plus de transformations, grâce à la création d'un programme pilote de cinq ans qui accordera un crédit d'impôt de  $100\,\%$  sur le premier millier de dollars de dons annuels de n'importe quel contribuable, tout en maintenant l'actuel crédit de  $29\,\%$  pour les dons en sus de la première tranche de  $1\,000\,\$$ .

Cette révision de la réglementation fera beaucoup pour atténuer « le bruit du besoin », qui ne fera que s'intensifier aux quatre coins de notre pays à moins que nous ne prenions des mesures audacieuses.

#### Contexte

La Fondation de charité canadienne pour le changement est une fondation publique nationale de bienfaisance qui consacre son énergie et ses ressources surtout au soutien des petits et moyens organismes de bienfaisance partout au Canada. Elle canalise la majeure partie de ses ressources vers des organisations qui offrent des services et des programmes aux Canadiens qui habitent dans les zones rurales et éloignées de notre pays. Depuis 1998, elle a recueilli et donné un peu plus de 14 millions de dollars en argent et en nature.

La Fondation comprend l'importance essentielle des services et programmes assurés à tous les Canadiens pour la santé future du Canada et de sa société civile. Elle est également consciente du fait qu'il est important d'engager les jeunes dès que possible dans leur vie pour qu'ils deviennent des donateurs réguliers. Même avec le soutien que le gouvernement accorde maintenant au secteur, il y a toujours trop peu d'argent et de donateurs pour appuyer le travail précieux que les plus de 85 000 organismes de bienfaisance enregistrés accomplissent au Canada.

L'année 2012 se terminant et le Canada entrant dans l'année 2013 et même dans la troisième décennie du siècle, le « Bruit du besoin » ne fera que s'intensifier! Selon nous, si le gouvernement du Canada augmentait de façon marquée la valeur de la première tranche du crédit pour dons de charité (maintenant fixée à 15 % sur les premiers 200 \$ des dons de charité du contribuable), il mettrait en place les conditions propices nécessaires pour motiver et encourager des millions d'autres Canadiens à commencer à faire des dons de bienfaisance et à en faire une habitude

chaque année. Nous croyons également que ce changement pourrait jouer un rôle important afin d'assurer que les donateurs existants commencent à augmenter le montant moyen de leurs dons de bienfaisance annuels.

### **Justification**

Un certain nombre de facteurs et de réalités auront un impact immédiat et à long terme sur le nombre de donateurs qui font (annuellement ou à l'occasion) des dons de bienfaisance et sur le montant de ces dons. Parmi ces réalités et ces dons, notons ce qui suit :

# • Dette publique

Pour résorber l'actuel déficit public, le gouvernement ainsi que toutes les provinces et tous les territoires, sans oublier les administrations locales, réduiront radicalement leurs dépenses au cours des années à venir. La bonification du crédit d'impôt pour dons de charité fournira aux organismes de bienfaisance un moyen puissant de faire augmenter le nombre de donateurs et la valeur moyenne de leurs dons à un moment où le besoin d'investissements dans le secteur des organismes de bienfaisance augmente radicalement. Et c'est une tendance qui ne fera que s'accentuer au lieu de s'atténuer.

#### • Hausse des coûts des services essentiels

Les coûts, pour tous les ordres de gouvernement, de la prestation des services essentiels, notamment, les soins de santé, l'éducation et les services sociaux, augmentent rapidement. Les Trésors publics ont déjà du mal à satisfaire à la demande actuelle. Il leur sera encore plus difficile d'absorber des hausses redoutables, d'autant plus que le nombre de Canadiens qui ne travaillent pas continue d'augmenter. Des pressions terribles s'exerceront sur le secteur des organismes de bienfaisance pour qu'il comble l'écart financier. La transformation de la première tranche du crédit d'impôt sera un moyen extrêmement précieux pour ce secteur au moment où il s'efforcera de répondre à la demande des services qu'il assure aux Canadiens. Ce changement devrait faire augmenter de façon marquée le nombre de nouveaux donateurs tout en donnant aux donateurs existants une raison beaucoup plus convaincante de continuer à augmenter leurs dons.

# • Faible nombre des contribuables qui font des dons

En 2006, on a estimé qu'il y avait environ 22 millions de Canadiens qui produisaient une déclaration de revenus. Un bulletin de recherche publié vers la fin de 2011 par Imagine Canada, *Tendances des dons individuels : 1984–2010*, disait que, en 2010, 23,4 % des déclarants canadiens ont déduit des dons qui ont rapporté 8,3 milliards de dollars en dons de bienfaisance.

Si, à la fin de 2012, il y a encore plus de 22 millions de contribuables au Canada, on peut déduire qu'un Canadien sur quatre a déduit des dons de bienfaisance en 2010. En d'autres termes, 5 148 000 Canadiens ont déclaré des dons de bienfaisance, ce qui laisse 16 852 000 Canadiens qui n'en ont pas fait et n'ont pas demandé le crédit d'impôt pour dons de charité. Le nombre de déclarants qui

déduisent des dons diminue régulièrement à un moment où, dans l'histoire de notre pays, les besoins, dans le secteur des organismes de bienfaisance, augmentent de façon frappante.

**NOTA:** Même si on suppose qu'un certain nombre de couples canadiens regroupent (à des fins fiscales) les dons des deux conjoints dans une seule déclaration, il reste toujours des millions de Canadiens, particulièrement chez les jeunes, qui ne font pas de dons de bienfaisance.

# • Augmentation radicale du nombre de retraités

Selon Statistique Canada, d'ici la fin de la décennie, le nombre de Canadiens à la retraite dépassera pour la première fois de notre histoire celui des Canadiens qui travaillent. Le Canada sera alors en territoire inconnu. Les retraités à revenu fixe ne seront pas aussi portés à faire quelque don que ce soit, et encore moins un grand nombre de dons, ou ne pourront pas le faire. La transformation du crédit d'impôt encouragera les retraités actuels et futurs à continuer de donner et peut-être même de donner davantage qu'ils ne le feraient si la formule actuelle était maintenue. De plus, à cause de la double pression du déficit démographique du Canada et de la place de plus en plus grande de la technologie en milieu de travail aura pour conséquence que, dans une décennie, les employeurs seront incapables de combler avec des candidats qualifiés les 1,5 million de postes disponibles. Cela aura un impact majeur sur la capacité de faire des dons de bienfaisance et sur la productivité industrielle du Canada.

#### • Nombre de Canadiens au chômage

Le chômage demeure un problème grave pour notre pays. Depuis quelques années, il ne diminue pas de façon mesurable. En réalité, il risque même d'augmenter à cause des coupes profondes à tous les niveaux de la fonction publique et même dans le secteur privé. Cela soumettra à de terribles contraintes les services essentiels que les organismes de bienfaisance offrent aux citoyens. Une révision radicale du crédit d'impôt pour dons de charité fournirait au secteur un nouveau moyen passionnant qui aiderait à trouver de nouveaux revenus non négligeables.

# • Plus de donateurs grâce à un crédit d'impôt facile à comprendre

Le changement proposé simplifiera ce qui est maintenant une formule de crédit d'impôt complexe en donnant au contribuable un avantage très facile à comprendre et démocratique. Cela dit, le « crédit d'impôt allongé » proposé par Imagine Canada et la proposition de la Fondation ont un objectif commun : encourager un plus grand nombre de Canadiens à commencer à faire des dons de bienfaisance annuels ou à continuer de le faire.

# • Aide aux 80 % des organismes de bienfaisance qui reçoivent seulement 20 % des dons

Les petits et moyens organismes de bienfaisance assurent au quotidien des services extrêmement précieux aux Canadiens de tout le pays sans faire beaucoup de bruit. Cette révision leur donnerait une plus grande possibilité d'attirer des dons, car la modification recommandée contribuerait à « **niveler les chances dans le domaine de la philanthropie** », notamment pour les organismes qui viennent en aide aux

Canadiens des régions rurales et éloignées.

**NOTA :** Les besoins des Canadiens qui habitent dans des régions rurales et éloignés sont aussi importants que ceux des citadins. Malheureusement, les organismes de bienfaisance de ces régions ont beaucoup plus de mal à trouver des fonds. Ils accueilleraient avec plaisir cette modification.

# • Amélioration de la situation du Canada comme donateur sur la scène internationale

Le Canada ne se classe qu'au **8º rang** des 10 premiers pays donateurs selon le World Giving Index. Le classement est le suivant : 1ºr – États-Unis; 2º – Irlande; 3º – Australie; 4º – Nouvelle-Zélande; 5º – Royaume-Uni ; 6º – Pays-Bas; 7º – **Canada; 8º** – Sri Lanka; 9º – Thaïlande; 10º – République démocratique populaire lao. Le Canada a déjà l'une des politiques les plus généreuses au monde en matière de dons. Toutefois, même avec ces politiques, il n'est guère qu'au 8º rang. Si on modifie le crédit d'impôt, le classement international du Canada s'améliorera certainement.

# **Coût ou investissement?**

La politique canadienne sur le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance a été conçue comme un régime de compensation. Actuellement, l'idéal, pour les aînés est une compensation à 50:50. Toutefois, cette approche ne crée pas l'avantage escompté pour le Canada, pour ce qui est d'encourager et de susciter une augmentation des dons d bienfaisance. Le Document d'Imagine Canada fait état d'un fléchissement des dons au Canada. Une bonification radicale de la première tranche du crédit d'impôt aurait un effet majeur pour inverser cette tendance.

Nous reconnaissons que cette recommandation pourrait aller à l'encontre d'un mouvement très affirmé et vigoureux en matière budgétaire. Si elle était adoptée, elle modifierait la proportion de 50:50 de façon que les donateurs retirent un avantage financier plus important qui serait accordé aux dépens du Trésor fédéral.

Il s'en trouvera certainement pour prétendre que cette mesure coûte trop cher à un moment où le Canada doit tout faire pour équilibrer son budget et éliminer un déficit qui se chiffre par milliards de dollars. Ces gens estimeront qu'il s'agit d'un COÛT pour le Trésor fédéral.

Nous voyons les choses différemment. Nous voyons là l'occasion, pour le gouvernement du Canada, d'accorder à tous les Canadiens une incitation financière à INVESTIR dans leur collectivité, dans la santé, l'éducation ou les services sociaux ou encore dans leurs causes préférées au moyen de dons de bienfaisance.

Tous les ordres de gouvernement ont dit clairement qu'ils doivent tous mettre de l'ordre dans leurs finances. Il y aura donc beaucoup moins de fonds disponibles. De plus, le fait d'apporter cette modification fera comprendre aux Canadiens que le gouvernement du Canada tient à nous permettre à tous d'être des partenaires en investissant dans notre pays en leur accordant un avantage fiscale bonifié.

Le rendement sur l'investissement, pour le Trésor canadien, sans oublier les programmes des organismes de bienfaisance qui sont essentiels au maintien du niveau de vie du Canada et de sa place dans le monde, l'emportera de loin sur les coûts pour le Trésor. Par contre, à moins que le gouvernement n'agisse avec audace et courage en apportant cette modification, il est fort probable que les dons de bienfaisance continueront de fléchir.

En outre, en apportant cette modification, le gouvernement donnera aux organismes de bienfaisance un levier qui lui permettra d'attirer des milliards de dollars en dons qui, pour l'instant, ne sont pas réinvestis dans leur secteur au Canada. La politique actuelle a déjà cet effet. Le pays ne peut plus se permettre les approches qui consistent à laisser les affaires aller leur cours. Cela vaut tout aussi bien pour les dons de bienfaisance.

Tous les ordres de gouvernement disent aux dirigeants des organismes de bienfaisance et aux bénévoles chevronnés qu'ils devront faire plus en recevant moins de l'État. En révisant la première tranche du crédit d'impôt, le gouvernement du Canada accordera à ce secteur d'activité un moyen d'investissement digne du XXIe siècle pour atteindre son objectif. Cette modification qui apportera une profonde transformation ne doit pas être considérée comme un COÛT, mais comme un INVESTISSEMENT qui encouragera les plus de 16 millions de contribuables qui ne réclament aucun crédit pour dons de bienfaisance à l'heure actuelle à investir dans l'avenir du Canada en faisant des dons. La Fondation pour le changement et TakingITGlobal estiment que le Canada ne peut se permettre de maintenir le statu quo à un moment où il faut se doter de moyens innovateurs pour que tous les Canadiens appuient les organismes de bienfaisance et la société civile.

#### Recommandation

Réviser la première tranche du crédit d'impôt pour dons de charité ( $15\,\%$  sur les premiers  $200\,\$$  de dons du contribuable) pour faire un crédit d'impôt qui apportera beaucoup plus de transformations, grâce à la création d'un programme pilote de cinq ans qui accordera un crédit d'impôt de  $100\,\%$  sur le premier millier de dollars de dons annuels de n'importe quel contribuable, tout en maintenant l'actuel crédit de  $29\,\%$  pour les dons en sus de la première tranche de  $1\,000\,\$$ .

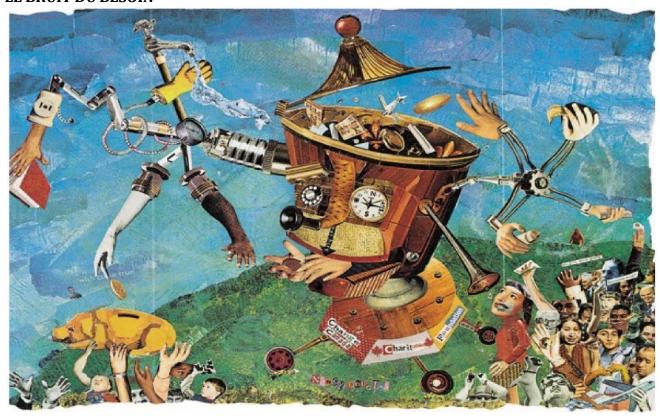
Cette révision de la réglementation fera beaucoup pour atténuer « le bruit du besoin », qui ne fera que s'intensifier aux quatre coins de notre pays à moins que nous ne prenions des mesures audacieuses.

Le fondateur et directeur,

D Darryl R Peck

Fondation de charité canadienne pour le changement

### LE BRUIT DU BESOIN



6